Image not found or type unknown

Date de controle ethylometre expirée

Par **Kilian294**, le **25/01/2009** à **23:00**

Bonsoir

Je suis actuellement sous le coup d'une suspension administrative de 6 mois de mon permis de conduire pour conduite sous l'emprise de l'alcool. Le résultat à a l'éthylomètre SERES indiquait 0,83 mg/L d'air. Sur le papier de rétention immédiate du permis de conduire la date du dernier controle de l'appareil datait du 01/11/2007, hors j'ai été controlé et dépisté positif le 02/11/2008. Y a t'il un vice de procédure? La date de controle de l'appareil peut elle etre vérifiée et donc annuler celle inscrite sur la feuille du controle?
Merci de vos réponses. A bientôt

Par **razor2**, le **26/01/2009** à **12:23**

Avez vous dans un premier temps soufflé à l'éthylotest?

Sioui:

"Arrêté du 8 juillet 2003 relatif au contrôle des éthylomètres Article 13
Le contrôle en service consiste en la vérification périodique prévue à l'article 30 du décret du 3 mai 2001 susvisé. Cette vérification périodique est annuelle ; cependant, durant les cinq ans suivant la mise en service d'un instrument neuf, deux vérifications ne sont pas obligatoires, sous réserve que l'instrument :
- soit vérifié la première année ;
- ne soit pas dispensé de vérification deux années consécutives"

Donc éventuellement prendre un avocat et jouer sur ce point pour tenter de faire annuler la procédure...

Par **Kilian294**, le **26/01/2009** à **13:15**

Non pas d'éthylotest avant puisqu'il y eu accident matériel (Non constaté sur ma rétention immédiate du permis de conduire par l'OPJ d'ailleurs... "Infraction connexes au code de la route: NEANT).

Seul un avocat peut demander si l'appareil était neuf ainsi que la dernière dâte de contrôle?

J'ai eu mon rendez vous devant le délégué du procureur ce matin, dans SON procès verbal, la date de validité de l'éthylomètre expirait début décembre, hors sur ma rétention immédiate du permis de conduire le dernier contrôle datait du 01/11/2007 et j'ai soufflé le 02/11/2008 à 03h15. Je suppose donc que l'appareil n'était pas neuf puisque le date de validité expirait en décembre 2008.

Merci de vos réponses. A bientôt

Par **razor2**, le **26/01/2009** à **13:38**

Vous pouvez jouer aussi sur le fait de ne pas avoir soufflé dans l'éthylotest qui, il me semble, est une obligation AVANT de souffler dans l'éthylomètre, mais pour celà, il faudra prendre un avocat, tout seul, vous n'y arriverez pas...

Par **Kilian294**, le **26/01/2009** à **14:10**

Dans le cas d'un accident précédent le contrôle je ne suis pas sur mais peut être, je vais me renseigner auprès d'un avocat. Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés